

Fiche signalétique santé-sécurité

1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Nom chimique du produit	Chlorure de sodium
Famille chimique	Métal alcalin/halogénure
Nom chimique	Chlorure de sodium
Nom INCI	CHLORURE DE SODIUM
Nom INN	Chlorure de sodium
Formule	NaCl
Poids moléculaire	58,44
Nom chimique du produit	Ferrocyanide Decahydrate de Sodium
Famille chimique	Métal alcalin/halogénure
Nom chimique	Ferrocyanide Decahydrate de Sodium
Nom INCI	FERROCYANIDE DECAHYDRATE DE SODIUM
Nom INN	Ferrocyanide Decahydrate de Sodium
Formule	Na ₄ Fe(CN) ₆
Poids moléculaire	303,91
Nom commercial	ADIOS AMBROS [®] BREVETÉ
Fabricant	Numéros de téléphone d'urgence
HERBANATUR INC.	(888) 855-4748

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Description
Solide cristallin

Nom de l'ingrédient et numéro CAS	Limites d'exposition	Concentration (%)
Chlorure de sodium 7647-14-5		99.9987- 99.9995
Ferrocyanide Decahydrate de Sodium	13601-19-9	0.0005- 0.0013

3. IDENTIFICATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ

SOMMAIRE DES MESURES D'URGENCE

Aucune – Substance GRAS (généralement reconnues inoffensives)

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition : Ingestion, contact avec la peau/les yeux, inhalation.

Effets sur l'homme et symptômes de surexposition :

Inhalation aiguë : Irritation des voies respiratoires.

Inhalation chronique : Aucune information pertinente trouvée concernant les effets chroniques sur le système.

Contact aigu avec la peau : De grandes quantités peuvent causer l'irritation; si le produit est appliqué sur une peau abîmée, l'absorption peut avoir lieu et donner suite à des effets semblables à ceux observés à l'ingestion.

Contact cutané chronique : Aucune information pertinente notée concernant les effets chroniques sur le système.

Contact aigu avec les yeux : Irritation avec brûlures et larmolement (concentrations de sel supérieures à la solution saline normale).

Contact chronique avec les yeux : Aucune information pertinente notée concernant les effets chroniques sur le système.

Ingestion aiguë : L'ingestion de grandes quantités est, en règle générale, associée à un acte délibéré : suicide, absorption et pour induire le vomissement. Les effets suivants ont été observés : nausées et vomissements, diarrhée, crampes, agitation, irritabilité, déshydratation, rétention d'eau, saignements de nez, dommage au tractus digestif, fièvre, sudation, yeux enfoncés, hypertension, faiblesse musculaire, bouche et nez secs, choc, oedème cérébral (fluide dans le cerveau), oedème pulmonaire (fluide dans les poumons), rétraction des cellules sanguines et lésions cérébrales (attribuables à la déshydratation des cellules du cerveau). La mort est généralement attribuable à un affaissement cardiovasculaire ou à des lésions du SNC. Moins de quelques grammes ne seraient pas néfastes. Pour de plus grandes quantités, faire boire de grandes quantités de lait ou d'eau.

Ingestion chronique : Aucune information pertinente notée concernant les effets chroniques sur le système.

Cancérogénicité

NTP : Non indiqué comme étant cancérigène ou mutagénique.

IARC : Non indiqué comme étant cancérigène ou mutagénique.

OSHA : Non indiqué comme étant cancérigène ou mutagénique.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : Dans certains cas d'hypertension confirmée, l'ingestion peut entraîner une hausse de la tension artérielle.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Yeux : Suite au contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau, soulever occasionnellement les paupières.

Peau : Enlever les vêtements de la zone affectée. Laver la peau à grande eau. Rincer soigneusement.

Inhalation : Si de grandes quantités ont été respirées, amener immédiatement la victime à l'air frais. Si la respiration s'arrête, donner immédiatement la respiration artificielle.

Ingestion : Moins de quelques grammes ne seraient pas néfastes. Pour de plus grandes quantités, boire de grandes quantités de lait ou d'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : S.O.

Produit extincteurs : S.O. Ce produit est ininflammable.

Dangers d'incendie particuliers : S.O.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures en cas de fuite ou de déversement : Confiner les déversements afin de prévenir la contamination de l'approvisionnement en eau ou du réseau d'égout. Aspirer ou balayer dans des contenants pour en faire l'élimination appropriée.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Températures d'entreposage (min./max.) : Éviter les conditions humides ou mouillées sans quoi le produit s'agglutine ou durcit.

Sensibilité spéciale : Éviter le contact avec les acides puissants.

Précautions de manutention et d'entreposage : Hygroscopique à une humidité relative de 75 %.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou à coque doivent être portées dans les secteurs poussiéreux.

Protection de la peau : Des vêtements protecteurs doivent être portés dans les secteurs poussiéreux

Protection des voies respiratoires / ventilation : Respirateurs pour particules homologués NIOSH/MSHA.

Limites d'exposition : Non indiquées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique : Solide cristallin, blanc ayant une légère odeur d'halogène.

Couleur : Blanc à opaque.

Odeur : Odeur d'halogène lorsque chauffé.

Point d'ébullition (760mm Hg) (°C) : 1 465.

Point de fusion/point de congélation (°C) : 801.

pH : 6,7 à 7,3.

Solubilité dans l'eau (g/cc) (%) : 26,4.

Densité spécifique (H₂O = 1) : 2,16.

Densité en vrac (lb/pi³) : 53 à 83.

Pourcentage de volatilité en poids : S.O.

Pression de vapeur (mm Hg/747 °C) : 2,4.

Densité de vapeur (air = 1) : S.O.

10. RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable.

Incompatibilité : Éviter le contact avec les acides puissants. Devient corrosif pour les métaux lorsque mouillé.

Produits de décomposition : Peut entraîner la formation de chlore gazeux au contact avec des acides puissants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Description : Non indiquée.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Non indiquée.

Dégradation environnementale : Non indiquée.

13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Méthode d'élimination des déchets : Observer les réglementations fédérales, provinciales, locales et d'État.

14. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT

Nom d'expédition DOT : Non indiqué.

Nom technique à l'expédition : Non indiqué.

Catégorie de dangers DOT : Non indiquée.

Numéro UN/NA : Non indiqué.

Rq. de produit (Ib) : S.O.

Étiquette DOT : Non indiquée.

Plaque DOT : S.O.

Classification de fret (vrac) : S.O.

Classification de fret (emballage) : S.O.

Étiquetage de produit : S.O.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Classification OSHA : Non indiquée.

Classification TSCA : Indiquée comme étant non dangereux.

Quantité à déclarer CERCLA, SARA, titre III

Section 302, Substances extrêmement dangereuses : Non indiquée.

Section 311/312, Catégories de dangers : Non indiquée.

Section 313 Produits chimiques toxiques : Non indiquée.

Classification RCRA : Non indiquée.

Numéro EINECS : 231-598-3.

Numéro ENCS : 1-236.

Numéro de série ECL : KE-31387.

Numéro SWISS : G-2580.

Cote HMIS : 1 0 0 A.

Renseignements réglementaires d'État

Nom de la compagnie /Numéro Cas	Concentration	Code d'État
S.O.		

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de l'émission :	Conformité réglementaire.
Préparée par :	Dave Merriweather
Approuvée par :	Dave Merriweather
Titre :	Directeur technique
Date d'approbation :	Septembre 2003
Remplace la version :	
Numéro de FSSS :	S3

Renonciation et quittance : Tous les énoncés, renseignements techniques et recommandations du présent document sont fiables et exacts au meilleur de notre connaissance. Cependant, aucune garantie explicite ni implicite n'est donnée à cet égard, et nous n'assumons aucune responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à quelque dommage pouvant résulter de l'utilisation du matériau décrit.

Il incombe à l'utilisateur de se conformer aux lois et aux réglementations fédérales, provinciales, locales et d'État. L'utilisateur est également responsable de s'assurer de la sécurité du milieu de travail dans son entreprise, et devrait donc de servir des renseignements concernant la sécurité et les risques pour la santé liés aux produits décrits dans la présente fiche signalétique santé-sécurité. Celui-ci devrait également prendre les dispositions nécessaires pour sensibiliser les employés de son entreprise à ce sujet et mettre en oeuvre des modalités opérationnelles visant à assurer la sécurité des lieux de travail.

Les informations présentées aux présentes ne sauraient aucunement être assimilées à l'attribution d'une licence d'exploitation ni à un droit d'utilisation ou une recommandation à l'effet de porter atteinte à quelque brevet de la présente société ou d'autres sociétés se rapportant à quelque procédé, composition ou utilisation des produits visés par les présentes.